

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par  
M. David Habib et Mme Chabanne

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 6 :

« – Aquitaine et Midi-Pyrénées ; »

II. – En conséquence, rédiger ainsi l’alinéa 14 :

« – Limousin et Poitou-Charentes ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La constitution d’une grande région Sud Ouest autour de l’Aquitaine et de Midi-Pyrénées correspond à une forte cohérence dans de nombreux domaines, et notamment le domaine économique. Ces deux régions constituent en effet une puissance majeure dans les domaines de l’aéronautique, de la chimie, du tourisme et de l’agroalimentaire.

En outre ces deux régions sont en capacité géographique de développer des relations transfrontalières avec l’Espagne et plus particulièrement avec les très fortes autonomies espagnoles du Nord.